



PRÉFÈTE  
DE L'ORNE

# Communiqué de presse

## Contact Presse

Bureau de la Représentation de l'État et  
de la Communication Interministérielle

☎ 02.33.80.62.60

Alençon le 16 juillet 2019

## Restrictions des usages de l'eau dans l'Orne

Compte-tenu des conditions hydrologiques très sèches de ce début d'été, des mesures de limitation ou restriction temporaires des usages de l'eau entrent en vigueur aujourd'hui dans le département de l'Orne.

Les communes situées dans les bassins hydrographiques de la Mayenne Amont, de l'Avre et de l'Iton sont classées en alerte. Les communes du reste du département sont classées en vigilance.

La liste des communes concernées, les mesures de restriction des usages de l'eau correspondant aux différentes situations, ainsi qu'une carte départementale peuvent être consultées sur le site des services de l'État dans l'Orne ([www.orne.gouv.fr](http://www.orne.gouv.fr)) et en mairie.

Les prévisions météorologiques pour les deux semaines à venir étant plutôt sèches, une révision de ces zonages est possible.

Au regard de la situation hydrologique, il est important de veiller à une utilisation de l'eau adaptée aux ressources.

Contact : DDT61, service eau et biodiversité

02.33.32.50.38

[ddt-seb@orne.gouv.fr](mailto:ddt-seb@orne.gouv.fr)



# Communiqué de presse

